



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE COMMON LAW INC.

Communiqué de presse

Diffusion immédiate

Le 26 avril 2023

Un investissement important annoncé dans le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration pour assurer un meilleur accès la justice en français

WINNIPEG – La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) accueille très favorablement le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration, en particulier, les investissements additionnels de 16,3 millions de dollars sur 5 ans dans le secteur de la justice, y compris une augmentation de 5 millions de dollars en financement de base.

« La FAJEF croit que le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration permettra d'augmenter la portée des programmes fédéraux d'appui existants en justice, ainsi que le renforcement des capacités des organismes communautaires œuvrant en justice, en particulier, des associations de juristes d'expression française et des organismes provinciaux ou territoriaux francophones porte-paroles », déclare M^e Justin Kingston, président de la FAJEF.

M^e Kingston ajoute que, « l'accès à la justice en français est essentiel pour les justiciables. Comme exemples – lorsqu'une personne est accusée d'une infraction criminelle, qu'un couple cherche à obtenir son divorce, ou qu'un immigrant francophone a des problèmes à obtenir un logement pour sa famille pour des raisons de discrimination ».

La FAJEF est ravie que le gouvernement fédéral soutienne concrètement le droit des justiciables canadiens d'avoir un accès égal à la justice en français en investissant des sommes additionnelles en justice au cours des 5 prochaines années pour actualiser ce droit.

La FAJEF et son réseau comptent œuvrer, en étroite collaboration, avec divers partenaires afin de contribuer au succès de la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration dans le domaine de la justice.

Renseignements :

M^e Rénauld Rémillard, directeur général
Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.
Tél. : (204) 291-1939

La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. est le regroupement des associations régionales, provinciales ou territoriales de juristes d'expression française engagés à promouvoir et à défendre les droits linguistiques des communautés francophones et acadiennes, notamment en favorisant l'accès à la justice en français partout au Canada. La FAJEF est située au 242, rue Goulet, bureau 1, Winnipeg (MB) R2H 0S2.